



PROCÈS VERBAL CODIR du samedi 23 août 2025

Présents : Frédéric ARNAUD, Flore ATTYASSE, Pierre DEBAST, Guilène FAUBOURG, Samuel IDMONT, Julien OBERLE, Mylène MASSOU, Jimmy TURECK (en Visio vers 11h30)

Excusés : Adrien SWIDZINSKI, Emmanuelle CARRON.

Ordre du jour :

- Point finances
- Programme du 2eme trimestre (stage benjamins et compétition ligue)
- Contrat d'Étienne ANS
- Projet de convention ETR (Julien)
- Commission de travail (pénalités, reversement des engagements de licence etc.)
- Planning d'ouverture de la ligue jusqu'au 15 septembre
- Divers

La réunion débute à 9h55

1) POINT FINANCES

Il apparait que nous ne pouvons sortir un bilan comptable actualisé en ce milieu d'année civile. Le bilan comptable était fait par Caroline puis transmis à l'expert-comptable. Ce dernier nous explique ne pouvoir faire un bilan qu'au 31 août 2025 fin de l'année sportive. Il travaille en année sportive soit du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour réaliser son bilan annuel il apparait également que toutes les factures étaient rentrées par Caroline. Normalement Caroline a enregistré toutes les factures avant son départ.

Pour la date de l'AG, il faut attendre que l'expert-comptable fasse le bilan pour décider d'une date. Le CODIR souhaite aussi l'arrivée d'Étienne et savoir s'il connaît le logiciel EPB.

Point budget CJSOI

DEPENSES		BUDGET
Remb. stage Lionel	655,50 €	4 100,00 €
Location de minibus	360,00 €	
HOTEL	2 070,40 €	
TEESHIRT	310,00 €	
BONNET	100,00 €	
SEYCHELLES	150,00 €	
RESTE A PAYER	36,00 €	
RESTE A PAYER	397,00 €	
TOTAL	4 078,90 €	4 100,00 €
Reste		21,10 €

Le budget établi pour les CJSOI est équilibré avec un reste en crédit de 21.10€.

Retour sur les résultats CSJOI :

Les résultats ont été excellent : 64 médailles sur 70 possibles : 28 en or, 23 en argents et 13 en bronzes.

Il a été constaté par les encadrants de la ligue qui ont accompagné les nageurs(ses) que ces derniers ont eu un très bon comportement, ce fut un groupe facile à gérer. Il est également observé que l'organisation a été bien faite ; des navettes étaient prévues, le seul bémol a été noté le premier jour concernant la nourriture rationnée et que le samedi, il n'y avait plus rien à manger. La DRAJES a réagi très vite et dès le lendemain tout est rentré dans l'ordre.

Autres points budgétaires :

On a eu une facture de la CGSS pour un montant de 12 671 € concernant les emplois de Caroline et Cindy.

On constate au final que les ruptures conventionnelles coûtent plus chère qu'initialement prévues.

Les ruptures conventionnelles étaient prévues à :

- Caroline 22 000 € annoncé mais on a payé 28 000 € soit 6000€ de plus.
- Cindy 3000€ annoncé mais on a payé 4 700 € soit 1700€ de plus.

Après échange du CODIR, il est convenu qu'il faut prévoir un point comptable par trimestre. Il faudra un fonctionnement différent ; On repart à zéro sur des nouvelles bases.

En conclusion, il faut une meilleur répartition et complémentarité des employés et des membres du CODIR notamment concernant le budget avec le trésorier et la trésorière adjointe.

2) PROGRAMME DU 2EME TRIMESTRE (STAGE BENJAMINS ET COMPÉTITION LIGUE)

Pour le stage Benjamins d'octobre, les sélectionnés devront être informés début septembre. Une liste a été établi en ETR section BENJAMINS. Il doit être aussi défini quels entraîneurs souhaitent encadrer le stage et venir travailler avec le DE.

Pour répondre à ces dernières questions d'organisation, la COMMISSION STAGE BENJAMINS devra se réunir début septembre avec Lionel, Jimmy et des membres de la ligue qui sont disponibles.

3) CONTRAT D'ETIENNE ANS

Dans le cadre de l'embauche d'Etienne il est convenu de solliciter l'ANS pour la subvention concernant l'aide à l'emploi.

Toujours pas de réponse de Elvire TEZA (DRAJES) ; Un courrier a été envoyé le 31/07 pour le départ de Cindy. Nous ne savons toujours pas si le contrat d'Etienne peut être basculé sur l'aide ANS qui avait été acceptée pour le contrat de Cindy ou si nous devons faire une nouvelle demande de subvention pour aide à l'embauche.

Il est à noter que le contrat d'Etienne est établi et le dossier d'affiliation à une mutuelle est également effectué.

4) PROJET DE CONVENTION ETR (Julien)

Il est proposé d'établir un projet de convention tripartite lorsque les coachs, employé de club, participent à un évènement organisé par la ligue tel que stage, participation aux compétitions, sous l'égide de la ligue de la Réunion.

Lors de ces évènements, il y a une mise à disposition d'un coach club à la ligue. Afin de protéger chacune des parties, il est proposé cette convention pour protéger le coach, la ligue et le club.

Le CODIR décide à l'unanimité que la convention deviendra obligatoire pour chaque stage ou évènement organisé par la ligue.

5) COMMISSION DE TRAVAIL (PÉNALITÉS, REVERSEMENT DES ENGAGEMENTS DE LICENCE etc.)

Il est décidé pour :

Les compétitions NC : travailler sur les pénalités et reversement des engagements aux clubs, et voir si la ligue propose lors de l'AG.

NA : Comme stipulé dans le dernier compte rendu ETR de la NA, Flore arrête les formations et Elodie devient seule référente de la formation NA.

Lors du dernier compte rendu NA, il est également précisé par le nouveau règlement NA que le JA est désigné par la FFN. Il semble que cela peut poser des problèmes de coût si la ligue doit prendre en charge le déplacement du JA s'il vient d'un autre département. Ce point sera à vérifier.

6) PLANNING D'OUVERTURE DE LA LIGUE JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE

La première candidature pour le contrat PEC n'ayant pas été concluante, il a été ressollicité les services de France Travail en vue de l'embauche d'un contrat PEC. On a 3 candidatures pour le contrat PEC. Celui-ci est pris en charge à hauteur de 50 %. Il y a obligation d'une formation validante.

La commission d'embauche doit se réunir la semaine prochaine pour un entretien avec les candidates.

En attendant l'arrivée d'Etienne prévue au 15 septembre 2025, le président sera présent tous les matins de 9H à 12H. **Les communications par mail sont recommandées.**

7) DIVERS

- Compétition CNSJ : Le CNSJ propose d'organiser une compétition de Noël vers le 21/12/25. Le CA donne son accord à l'unanimité.

- Vidéo des ligues par le CROSS :

Le CROSS veut faire pour toutes les ligues une vidéo sur un thème qu'on veut mettre en avant.

Il est proposé par le CODIR deux possibilités :

- Le stage BENJAMINS qui préparent les championnats de France ou une compétition.
- Ou, Les interclubs

On a statué que les interclubs sont un bon choix. A la pause méridienne, la NA se propose d'organiser une démonstration pour présenter son activité.

-Publication du dernier CODIR (sur le site)
Le PV est envoyé aux clubs.

Pour le site de la ligue qui mettra les infos : Guilène veut bien essayer mais il faudra les codes.

-Courrier :
Relais de st Denis

MEDAILLES JEUNESSE DE SPORTS : il faut monter un dossier pour la candidature de Guilène.

En remplacement des Pass-Sport et pour aider des jeunes à faire du sport, le CROSS propose une aide pour les enfants nés en 2013/14 de 20 €.

Le CODIR a appris que la ligue dispose de 2 téléphones portables. Il est convenu à l'unanimité qu'on en supprime un.

NOUVEAU CLUB :

Il est arrivé 2 candidatures pour de nouvelles affiliations :

Le CODIR est favorable pour le dossier présenté par LE CLUB OMMNIPSORT LA MONTAGNE.

Pour l'affiliation de Ste Marie, il faut savoir si c'est une nouvelle affiliation. Si ce n'est pas une nouvelle, il faudra juste faire un changement de nom.

Flore s'occupe de les contacter pour préciser les modalités.

Il est constaté que depuis le départ de Caroline, seul le trésorier a les codes d'accès aux comptes bancaires de la ligue. A l'unanimité, le CODIR demande au trésorier de communiquer les codes d'accès de la banque au Président de la ligue.

Imprimante : la ligue a été démarchée par un nouveau prestataire concernant la location de l'imprimante. On demande un devis à l'ancien et au nouveau prestataire pour pouvoir comparer. Il est convenu de décider au prochain CODIR selon les devis présentés.

Il a été constaté qu'une compétition de la ligue, organisée au chaudron, a vu toutes les participations versées aux NSDR. il faudrait savoir si c'est à tort ou à raison.

Pour la PSF 2025 nous avons reçu 15 550€.

MARDI 2/9/25 de 17 à 18H Visio concernant la
Labellisation, bientôt les résultats

Fin de la réunion à 13H30

La secrétaire,
Guilène FAUBOURG